



STRATÉGIE DE LA COALITION POUR LE CLIMAT ET L'AIR PUR À L'HORIZON 2030

UNE OCCASION À NE PAS MANQUER

Au cours de la prochaine décennie, la communauté internationale devra réaliser des progrès considérables en vue de ralentir la crise climatique, réduire la pollution atmosphérique et combattre la pauvreté et les inégalités qui menacent les plus vulnérables. L'humanité repousse les limites écologiques, déclenchant des crises multiples qui mettent en péril la santé publique, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et les écosystèmes qui nous font vivre. Ces défis sont amplifiés par de nouvelles menaces telles que la COVID-19. La pandémie a mis en évidence l'importance que revêtent la coopération internationale, l'esprit d'initiative, la science et la solidarité pour faire face aux enjeux mondiaux.

En tant qu'unique organe international œuvrant à l'intégration de solutions en faveur du climat et de la pureté de l'air, la Coalition pour le climat et l'air pur s'attelle à relever ces défis et à exploiter ces possibilités. Dans sa Stratégie à l'horizon 2030, présentée ci-dessous, la Coalition redouble d'efforts pour apporter des avantages concrets dans les domaines de la santé publique, de la sécurité alimentaire, de l'environnement et de l'économie, tout en ralentissant le réchauffement climatique à court terme.

Le temps est un facteur essentiel. La Coalition offre l'occasion d'agir en réduisant les émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie – méthane, carbone noir, ozone troposphérique et hydrofluorocarbones (HFC) – afin d'appuyer le déploiement à grande échelle des actions de lutte contre le dioxyde de carbone (CO₂). Ces efforts contribueront à ralentir la crise climatique, à éviter les points de basculement climatique dangereux irréversibles, et à renforcer la capacité d'adaptation des communautés et des écosystèmes. Ils permettront également d'obtenir des avantages immédiats liés à la réduction de la pollution atmosphérique, d'éviter des millions de décès prématurés chaque année, d'améliorer la sécurité alimentaire en sauvant chaque année plusieurs dizaines de millions de tonnes de culture de baseⁱ, de protéger les écosystèmes, et contribueront de manière décisive à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030ⁱⁱ.

Les moyens proposés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C supposent la réduction drastique de l'ensemble des émissions qui provoquent un forçage climatique, en particulier les émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vieⁱⁱⁱ. En agissant rapidement afin de réduire ces puissants facteurs de forçage climatique, nous pourrions réduire de 0,6 °C^{iv} le réchauffement mondial prévu à court terme et ralentir de 20 % la hausse du niveau de la mer d'ici à la moitié du siècle^v, tout en réduisant de deux tiers le réchauffement climatique prévu en Arctique^{vi}.

Depuis le lancement de la Coalition en 2012, beaucoup de progrès ont été accomplis. Un engagement a été pris à l'échelle mondiale en vue de réduire progressivement les HFC dans le cadre de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal. De nombreux pays ont inclus les émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie dans les engagements pris au titre de l'Accord de Paris. En outre, la Coalition a élaboré tout un ensemble de documents visant à guider les efforts de réduction des émissions : bonnes pratiques, analyses



scientifiques, études de cas, orientations, politiques et méthodologies. Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire.

Alors que nous lançons notre stratégie pour une nouvelle décennie d'action en faveur du climat et de l'air pur, le monde fait face à une pandémie d'ampleur colossale. Sortir de cette crise représente un défi sans précédent sur les plans économique et social. Toutefois, c'est également l'occasion de « reconstruire en mieux ». La Coalition partage pleinement cette vision, à savoir bâtir un monde plus sain, plus sûr et plus prospère. En travaillant avec nos partenaires afin de prendre des mesures intégrées de lutte contre ces crises multiples, nous pouvons maximiser les avantages obtenus et concrétiser les priorités nationales et les engagements mondiaux. Ensemble, nous pouvons changer les choses.

NOTRE VISION

Notre vision est celle d'un monde où l'air permet à l'humanité et à la planète de s'épanouir. Pour cela, nous devons stabiliser le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C et réduire massivement la pollution atmosphérique^{vii}.

NOTRE MISSION

Notre mission est de mettre la planète sur la bonne voie, celle qui permet de freiner rapidement le réchauffement à court terme et de maximiser les avantages obtenus dans les domaines du développement, de la santé, de l'environnement et de la sécurité alimentaire. Pour y parvenir, il nous faut catalyser les mesures rapides visant à réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie. La Coalition est la seule organisation mondiale qui œuvre dans cette optique. Notre mission contribue aux efforts déployés à l'échelle mondiale afin de décarboniser l'économie, de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, de réduire la pollution de l'air et d'atteindre les Objectifs de développement durables correspondants.

LES CHIFFRES

Notre Stratégie à l'horizon 2030 repose sur la perspective d'une réduction considérable des polluants atmosphériques à courte durée de vie. Le déploiement d'efforts concertés à l'échelle internationale en vue de mettre en œuvre les pratiques reconnues et les technologies existantes peut permettre une réduction de trois polluants à travers le monde. Par rapport à 2010, on pourrait ainsi noter un recul d'au moins 40 % des émissions de méthane d'ici à 2030, une baisse de jusqu'à 70 % des émissions de carbone noir d'ici à 2030 et une chute de 99,5 % des émissions de HFC d'ici à 2050. Pour en savoir plus sur ces chiffres, veuillez consulter l'annexe 1.



NOTRE APPROCHE

Nous intervenons au cœur de l'interrelation entre le climat et la qualité de l'air afin d'apporter de multiples avantages liés à la réduction rapide des polluants atmosphériques à courte durée de vie. Guidés par une vision pragmatique et mus par une démarche scientifique stratégique, nous agissons sur deux fronts : à partir de la base, dans une optique d'égalité et d'inclusivité, en donnant à nos partenaires les moyens de concrétiser leurs objectifs nationaux respectifs et de catalyser leur action, mais également au sommet, en rassemblant les ministres et les dirigeants afin de favoriser l'émergence d'ambitions de haut niveau.

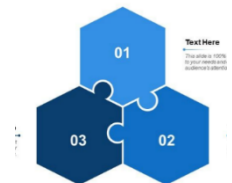
Nous renforçons les capacités des institutions nationales à intégrer la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre dans leurs politiques, et à catalyser leur action à grande échelle en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie dans les secteurs clés. L'objectif est d'améliorer dès maintenant les conditions de vie des populations locales tout en contribuant à faire avancer la réalisation des objectifs mondiaux à long terme en faveur du climat et du développement durable.

Nous favorisons la réussite par l'entraide, le partage d'expertise et la résolution active des problèmes.

Nous montrons à la communauté internationale ce qu'il est possible de faire et nous encourageons chacun à se joindre à nos efforts.

ORIENTATIONS PRINCIPALES

Notre travail est guidé par trois orientations principales qui se recoupent. Notre objectif est de relier un programme ambitieux à des actions ciblées en s'appuyant sur des données et des analyses scientifiques solides.



Mener un programme ambitieux – La Coalition favorisera l'adoption d'ambitions de haut niveau en s'attachant, d'une part, à inscrire la réduction des polluants atmosphériques à courte durée de vie sur la liste des priorités des plateformes et des programmes mondiaux et régionaux, et, d'autre part, à promouvoir des mesures rapides de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air au moyen de solutions intégrant ces deux aspects et permettant l'obtention d'avantages multiples sur les plans social, économique et environnemental.

Nous encouragerons l'esprit d'initiative en ciblant les décideurs qui sont directement chargés de la réduction des émissions – au sein des gouvernements, du secteur privé, des banques de développement et des autres organisations concernées – afin d'obtenir des engagements en faveur d'une action plus ambitieuse.

Nous interviendrons aux niveaux régional et mondial dans les domaines les plus à même d'accélérer la réduction à grande échelle des polluants atmosphériques à courte durée de vie, notamment auprès des partenaires financiers afin de mobiliser des ressources et d'intégrer aux projets le financement des investissements requis.

Encourager les actions nationales et transformatrices – En reconnaissant le rôle central des gouvernements qui agissent aux niveaux national et infranational, nous travaillerons de manière collaborative afin de



renforcer les capacités, l'engagement entre pairs et l'esprit d'initiative. L'objectif est de réduire massivement les émissions et d'obtenir des résultats positifs pour la santé, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et l'environnement, en tirant parti de notre approche axée sur la qualité de l'air et l'atténuation du changement climatique. Nous appuierons également les activités d'analyse et de planification afin de permettre aux pays partenaires d'intégrer des mesures de réduction des polluants atmosphériques à courte durée de vie dans leurs stratégies, plans, politiques et budgets nationaux en faveur du climat et de l'air pur. Ainsi, nous contribuerons à l'élaboration de systèmes réglementaires plus efficaces et au déploiement des actions menées dans les différents secteurs pour identifier et surmonter les obstacles à la réduction des émissions.

Afin d'accélérer la transition des principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques à courte durée de vie, nous soutiendrons les actions transformatrices permettant de catalyser des réductions d'émissions à grande échelle, par exemple : renforcement de l'engagement des principaux pollueurs, promotion de réglementations et de mesures d'application efficaces, création de précédents qui serviront d'exemple à suivre, mise en place de feuilles de route sectorielles à fort impact mondial ou régional, ou instauration de partenariats avec le secteur privé.

La mobilisation du secteur financier sera essentielle pour renforcer les mesures visant à lutter contre les polluants atmosphériques à courte durée de vie et à réduire les émissions à grande échelle. Notre objectif sera de contribuer à l'élaboration de modèles et de stratégies permettant de financer des solutions contre les polluants atmosphériques à courte durée de vie afin d'œuvrer à la réalisation de notre mission. Dans cette optique, nous nous efforcerons de rassembler toutes les parties prenantes concernées et d'aider à l'identification des sources de financement les plus innovantes et prometteuses aux échelles nationale et internationale. La Coalition pour le climat et l'air pur n'est pas une institution financière, mais elle compte plusieurs organismes de ce type parmi ses partenaires. Nous nous attacherons donc à travailler plus étroitement avec les banques de développement, les banques d'investissement et les organismes d'aide bilatéraux dans le cadre de nos partenariats, afin d'accroître le financement de la réduction à grande échelle des polluants atmosphériques à courte durée de vie. Enfin, nous aiderons nos partenaires à intégrer la réduction des polluants atmosphériques à courte durée de vie dans leurs plans de relèvement et leurs programmes de relance économique.

Faire avancer la recherche et l'analyse dans une perspective d'élaboration de politiques – La Coalition est la plus haute autorité en matière de lutte contre les polluants atmosphériques à courte durée de vie. Nous donnerons aux décideurs la confiance nécessaire pour qu'ils prennent des engagements ambitieux et qu'ils agissent rapidement. Pour cela, nous leur fournirons des études, des analyses et des outils permettant de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie et de tirer parti des multiples avantages qui s'ensuivront. À l'avenir, nous enrichirons nos analyses de modélisation fondées sur des données factuelles en renforçant la perspective socioéconomique des différents avantages aux niveaux régional, national et local, et en valorisant les politiques et les mesures susceptibles de favoriser une croissance verte équitable et de créer des emplois de qualité.



NOS MÉTHODES

Les partenaires : notre force motrice – Les partenaires étatiques et non étatiques sont des acteurs essentiels à la réalisation de notre vision et de notre mission. En effet, lorsqu'ils rejoignent la Coalition, ils s'engagent à approuver des mesures pertinentes pour réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie^{viii} au niveau national comme international. Actuellement, le travail en réseau et le dialogue qui sont menés dans le cadre de la Coalition viennent renforcer ces engagements et les traduire en mesures concrètes. Travailler de manière collaborative dans un esprit d'appui mutuel accélère l'action collective.

Les groupes de coopération : où nos forces s'unissent – Les groupes de coopération sont axés sur la définition des meilleures pratiques et de mesures faciles à mettre en place dans un secteur spécifique ou un domaine thématique afin de concrétiser nos trois orientations principales. Ils jouent un rôle clé dans la concrétisation de l'orientation visant à « Encourager les actions nationales et transformatrices », en s'appuyant sur l'étendue des connaissances et de l'expertise acquises par la Coalition depuis 2012 en matière de stratégies de planification et d'atténuation^x. Les groupes de coopération rassemblent des partenaires étatiques et non étatiques dans une configuration souple et peu contraignante. Ils peuvent être constitués à chaque fois que des partenaires souhaitent mener des activités dans un objectif précis. Dans un premier temps, les groupes de coopération se concentreront sur la planification et les principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques à courte durée de vie à l'échelle nationale (*voir le paragraphe 5 de l'annexe 2*) :

- Le **groupe de coopération chargé de la planification stratégique relative aux polluants atmosphériques à courte durée de vie** aide les pays à intégrer la réduction de ces polluants dans leurs plans et politiques en faveur du climat, de l'air pur et du développement. Il appuie l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans en y intégrant le financement, les analyses économiques et socioéconomiques, les liens verticaux et horizontaux ainsi que les aspects normatifs. Il favorise également l'engagement entre pairs et les échanges entre les partenaires (*plus d'informations au paragraphe 5.c.i de l'annexe 2*).
- Les **groupes de coopération sectoriels** sont chargés de conseiller les gouvernements sur les modalités de définition et de mise en œuvre des mesures d'atténuation selon les besoins propres à chaque secteur, déterminés par le groupe de coopération chargé de la planification stratégique relative aux polluants atmosphériques à courte durée de vie. Ces groupes doivent définir et faire connaître les mesures et stratégies d'atténuation clés qui nécessitent un déploiement à grande échelle, ainsi que les possibilités de transformation dans leur secteur respectif (*plus d'informations au paragraphe 5.c.i de l'annexe 2*).

Dans la mesure du possible, le groupe de coopération chargé de la planification stratégique relative aux polluants atmosphériques à courte durée de vie et les groupes de coopération sectoriels coordonnent étroitement leurs activités afin d'assurer une continuité entre la planification nationale et l'action sectorielle. Ils définissent les principales mesures d'atténuation permettant d'obtenir des avantages multiples – ainsi que les stratégies à adopter pour déployer ces dernières à grande échelle – en veillant à ce que les besoins financiers et les options de financement soient au cœur de l'évaluation des mesures d'atténuation.



Le groupe consultatif scientifique : garant de la confiance et pourvoyeur de connaissances pointues – Afin d’orienter le débat à l’échelle mondiale, le groupe consultatif scientifique tient les partenaires informés des dernières données scientifiques s’inscrivant dans une perspective d’élaboration de politiques ainsi que des nouvelles possibilités d’abattement des émissions. Le travail du groupe consultatif est essentiel pour donner aux décideurs la confiance nécessaire pour agir et faire en sorte que nos efforts restent à l’avant-garde de l’action (*plus d’informations au paragraphe 4 de l’annexe 2*).

Le Secrétariat, facilitateur d’action – Conformément à certaines requêtes et décisions du Conseil d’administration, le Secrétariat soutient les activités, fait office de premier interlocuteur pour les demandes formulées par les pays, détermine les possibilités de faire avancer la mission de la Coalition, gère les alliances stratégiques, fournit des analyses et surveille les nouvelles évolutions, facilite le travail des groupes de coopération et assure d’autres fonctions encore, décrites dans le document-cadre de la Coalition^x (*plus d’informations au paragraphe 7 de l’annexe 2*).

OUTILS DE LA COALITION

- **Stratégies de mobilisation** – Permettent de décrire les résultats recherchés par la Coalition (par exemple, pour chaque groupe de coopération ou pour d’autres priorités, telles que le financement) et pour fixer des étapes et des objectifs limités dans le temps. Elles sont conçues par la Coalition, qui s’appuie sur les contributions des partenaires et des groupes de coopération, et sont révisées régulièrement de façon à garantir que la Coalition demeure aux avant-postes de l’action et que ses efforts sont prioritaires et ciblés (*plus d’informations au paragraphe 5 de l’annexe 2*).
- **Programmes et campagnes phares** – Peuvent être lancés par la Coalition sur des périodes définies, afin de donner une impulsion et d’accélérer le mouvement en ce qui concerne une ou plusieurs stratégies de mobilisation et un ou plusieurs objectifs. Ils stimulent la mise en place de mesures dans le cadre des orientations principales et mettent l’accent sur la mobilisation, les ressources et les efforts de communication des partenaires afin d’atteindre des objectifs spécifiques (*plus d’informations au paragraphe 6 de l’annexe 2*).
- **Collaborations stratégiques** – Permettent de définir et renforcer l’engagement des acteurs principaux afin de se rapprocher des objectifs communs. Elles consistent notamment à relier les programmes de travail mis en œuvre dans des domaines communs, à mener des actions de sensibilisation, à encourager le recours aux outils et à l’approche de la Coalition, à tirer profit des ressources, à partager des informations et à éviter les doubles emplois (*plus d’informations au paragraphe 7 de l’annexe 2*).
- **Financement encourageant les mesures de transformation** – La Coalition peut également favoriser un soutien et un renforcement des capacités ciblant les activités transformatrices, conformément aux stratégies de mobilisation^{xi}. Selon les ressources disponibles, elle peut lancer des appels à propositions, dont les critères de financement seront fixés en fonction de ces stratégies. La priorité est donnée aux activités à visée transformatrice, proposées par les partenaires étatiques ou les groupes de coopération. Les partenaires non étatiques, les gouvernements infranationaux des pays en développement, les groupes de pays et les organismes régionaux en place peuvent aussi demander un soutien en faveur



d'activités ayant un fort potentiel de réduction des émissions (*plus d'informations au paragraphe 11 de l'annexe 2*).

GOUVERNANCE

- La conférence ministérielle sur le climat et l'air pur constitue l'organe politique de plus haut niveau de la Coalition. Son objectif est de concrétiser la vision de cette dernière et de la faire progresser dans sa mission (*plus d'informations au paragraphe 1 de l'annexe 2*).
- La réunion annuelle de la Coalition rassemble tous les partenaires et constitue la principale plateforme de mobilisation et de partage d'informations sur le climat et l'air pur. Une partie de la réunion annuelle sera fermée aux partenaires aux fins de supervision des décisions de la Coalition (*plus d'informations au paragraphe 2 de l'annexe 2*).
- Un Conseil d'administration, composé de membres qui reflètent la nature multipartite de la Coalition, prend des décisions au nom de celle-ci et fait rapport à chaque réunion annuelle. Il constitue le principal organe décisionnel quant à l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale. Il s'efforce de prendre des décisions rapides, éclairées et transparentes tout en garantissant une administration publique optimale. Il se conforme ainsi à des règles strictes en matière de conflits d'intérêts et propose des contrats ouverts, transparents et concurrentiels (*plus d'informations au paragraphe 3 de l'annexe 2*).
- Le modèle d'activité de la Coalition favorise l'agilité opérationnelle, la transparence ainsi que l'adaptation à des circonstances changeantes et à de nouvelles perspectives.
- Afin de cibler ses efforts, la Coalition tient compte des dernières avancées scientifiques en ce qui concerne le niveau réalisable de réduction des émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie ; la possibilité de réduire le réchauffement climatique à court terme tout en contribuant aux objectifs de température à long terme, à l'air pur et aux Objectifs de développement durable ; le coût et la faisabilité des mesures ; la valeur ajoutée de la mobilisation de la Coalition ; la complémentarité avec les autres efforts déployés et la capacité politique et financière de la Coalition à avoir des retombées significatives.

Plus d'informations sur la gouvernance et le modèle d'activité figurent à l'annexe 2.

Les stratégies d'engagement pour les thèmes et secteurs clés ont été approuvées par la CCAC en octobre de 2021.

- [Planification, politique et mise en oeuvre](#)
- [Agriculture](#)
- [Réfrigération](#)
- [Combustibles Fossiles](#)
- [Les moteurs et les véhicules diesel utilitaires lourds](#)
- [Énergie domestique](#)
- [Déchets](#)



Remarques :

ⁱ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation météorologique mondiale (OMM), 2011, « Integrated Assessment of Black Carbon and Tropospheric Ozone », Nairobi ; et Shindell D. *et al.*, 2012, « Simultaneously mitigating near-term climate change and improving human health and food security », *Science*, 335 (6065), p. 183-189.

ⁱⁱ A. Haines, M. Amann, N. Borgford-Parnell *et al.*, 2017, « Short-lived climate pollutant mitigation and the Sustainable Development Goals », *Nature Climate Change* 7, p. 863-869, <https://doi.org/10.1038/s41558-017-0012-x>

ⁱⁱⁱ Voir le document publié par le Groupe consultatif scientifique de la Coalition intitulé « SAP Briefing on Key Messages from the IPCC 1.5C Special Report », 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://ccacoalition.org/en/resources/sap-briefing-key-messages-ipcc-15-c-special-report> ; Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2018 : « Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (dir.)]

^{iv} D. Shindell, *et al.*, 2012, « [Simultaneously mitigating near-term climate change and improving human health and food security](https://doi.org/10.1126/science.1218393) », *SCIENCE* 335 (6065), p. 183-189, 183 ; et Y. Xu *et al.*, 2013, LIEN HYPERTEXTE <http://www.atmos-chem-phys.net/13/6083/2013/acp-13-6083-2013.pdf> « [The role of HFCs in mitigating 21st century climate change](https://doi.org/10.5194/acp-13-6083-2013) », *ATMOSPHERIC CHEMISTRY AND PHYSICS* 13, p. 6083-6089.

^v A. Hu *et al.*, 2013, « [Mitigation of short-lived climate pollutants slows sea-level rise](https://doi.org/10.1038/nclimate1989) », *NATURE CLIMATE CHANGE* 3, p. 730-734, 731.

^{vi} Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation météorologique mondiale (OMM), 2011, « Integrated Assessment of Black Carbon and Tropospheric Ozone », Nairobi ; et Shindell D. *et al.*, 2012, « Simultaneously mitigating near-term climate change and improving human health and food security », *Science*, 335 (6065), p. 183-189.

^{vii} L'Assemblée de haut niveau de la Coalition a adopté un Énoncé des perspectives pour 2030 en marge du Sommet Action Climat organisé par l'Organisation des Nations Unies en septembre 2019.

^{viii} C'est ce qu'indique explicitement chaque partenaire souhaitant rejoindre la Coalition dans sa demande, conformément au [Cadre de la Coalition, section 3\(c\)\(ii\)](#).

^{ix} Y compris grâce aux « initiatives » précédentes. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'annexe 2.

^x [Cadre de la Coalition, paragraphe 4, point \(f\)](#).

^{xi} En s'appuyant sur le programme d'assistance spécialisée du centre de solutions de la Coalition ainsi que sur le travail de renforcement des capacités, d'assistance technique et de soutien politique des différentes initiatives.



ANNEXE 1 – POTENTIEL DE RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES À COURTE DURÉE DE VIE

Les polluants atmosphériques à courte durée de vie sont de puissants facteurs de forçage climatique qui demeurent dans l'atmosphère bien moins longtemps que le dioxyde de carbone (CO₂). Ils sont responsables d'une grande partie du réchauffement climatique à ce jour. Certains d'entre eux sont également de dangereux polluants atmosphériques, ou sont émis en même temps que certains polluants atmosphériques précurseurs, et nuisent à la santé des populations et des écosystèmes, ainsi qu'à la productivité agricole.

Le méthane, le carbone noir, l'ozone troposphérique et les hydrofluorocarbones (HFC) sont des polluants atmosphériques à courte durée de vie. Puisque leur persistance dans l'atmosphère est faible, la réduction des principales sources émettrices offrira rapidement des avantages multiples à court terme pour le climat et l'air pur. Des solutions technologiquement réalisables et économiquement viables permettant d'éliminer ces émissions peuvent réduire de moitié le rythme actuel de réchauffement d'ici à 2050 et contribuer de façon directe ou indirecte à la réalisation de nombreux Objectifs de développement durable^{xii}. Pour atteindre les objectifs à long terme, il est nécessaire de concrétiser les objectifs à court terme. Les mesures de lutte contre les polluants atmosphériques à courte durée de vie sont donc d'une importance capitale.

Le **méthane** est un gaz à effet de serre présentant une durée de vie de 12 ans dans l'atmosphère. À l'heure actuelle, il s'agit de la deuxième cause du réchauffement de la planète, après le CO₂. C'est également un important précurseur d'ozone troposphérique. Depuis 2015, les émissions mondiales de méthane ont progressé plus rapidement qu'au cours des 25 années précédentes. Il est attendu qu'elles augmenteront de plus de 15 % d'ici à 2030, par comparaison avec les niveaux de 2010^{xiii}. Les scénarios prévoyant une élévation de la température limitée à 1,5 °C reposent sur une réduction moyenne de 37 % (21-65 %) des émissions de méthane d'ici à 2030, par comparaison avec les niveaux de 2010^{xiv}.

La pleine application des mesures d'abattement du méthane peut permettre une réduction d'environ 40 % d'ici à 2030, par comparaison avec les niveaux de 2010. En outre, il est possible d'aller beaucoup plus loin en faisant évoluer les comportements des consommateurs^{xv}.

Les principales sources d'émission de méthane comprennent l'agriculture (les bovins et autres ruminants, le fumier), la production, le raffinage et la distribution de combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon), les déchets urbains solides et les eaux usées.

L'**ozone troposphérique** est un gaz à effet de serre et un polluant atmosphérique majeur. Il n'est pas émis, mais formé dans l'atmosphère à la suite de réactions entre les émissions de gaz précurseurs. Responsable d'environ 500 000 décès prématurés chaque année, il touche un nombre encore plus important de personnes en raison des maladies respiratoires qu'il provoque^{xvi}. Il s'agit du polluant qui diminue le plus les rendements des cultures et des forêts. Il peut également réduire la séquestration du carbone dans les écosystèmes. L'abattement de l'ozone est intégré aux mesures de réduction du méthane et du carbone noir (étant donné que ces dernières permettent une réduction des gaz précurseurs).



La réalisation de l'objectif relatif au méthane permettrait d'éviter environ 270 000 décès prématurés liés à l'ozone chaque année, et les mesures de réduction du carbone noir, d'en prévenir d'autres^{xvii}.

Le **carbone noir**, ou « suie », est une particule issue de la combustion incomplète de combustibles fossiles et de biomasse, ainsi qu'un aérosol facteur de forçage climatique. Il est émis dans l'atmosphère en même temps qu'un mélange complexe de gaz et de particules, contribuant ainsi à la pollution atmosphérique aux particules fines (PM_{2,5}), qui est responsable d'environ 7 millions de décès prématurés chaque année. Seule la réduction des émissions provenant de sources riches en carbone noir entraîne une nette diminution du réchauffement de la planète. L'ensemble des efforts de réduction permettent toutefois de prévenir l'évolution du climat et des précipitations au niveau régional, ainsi que les répercussions sur la neige et la glace. Les mesures de lutte contre les émissions de carbone noir et d'autres émissions, qui permettent la réduction des concentrations de PM_{2,5}, peuvent prévenir des millions de décès. Entre 2010 et 2015, les émissions mondiales de carbone noir ont reculé d'environ 7 %. Il est attendu qu'elles baissent encore de 3 % d'ici à 2030 si les mesures actuelles sont maintenues^{xviii}. Les scénarios prévoyant une élévation de la température limitée à 1,5 °C reposent sur une réduction moyenne de 35 % (10-66 %) des émissions de carbone noir d'ici à 2030, par comparaison avec les niveaux de 2010^{xix}.

La pleine application des mesures d'abattement du carbone noir peut permettre une réduction d'environ 70 % d'ici à 2030, par comparaison avec les niveaux de 2010^{xx}.

Les secteurs émetteurs de carbone noir comprennent l'agriculture (brûlage à l'air libre et véhicules tout terrain à moteur diesel), les fours à brique et à coke, la production d'énergie (torchage du pétrole et du gaz), l'énergie domestique (cuisine, chauffage, éclairage) et les transports (moteurs diesel).

Les **hydrofluorocarbones (HFC)** sont de puissants gaz à effet de serre. Un grand nombre d'entre eux sont des polluants atmosphériques à courte durée de vie, présentant une persistance moyenne de moins de 15 ans dans l'atmosphère. Si les HFC ne représentent aujourd'hui qu'environ 2 % du volume total des gaz à effet de serre, l'augmentation potentielle des émissions risque d'accroître considérablement le réchauffement climatique^{xxi}. Les scénarios prévoyant une élévation de la température limitée à 1,5 °C reposent sur une réduction moyenne de 70 à 80 % des émissions de HFC d'ici à 2050, par comparaison avec les niveaux de 2010^{xxii}.

L'Amendement de Kigali et les scénarios de réduction maximale techniquement possible pourraient réduire, d'ici à 2050, les émissions de 92 % et 99,5 %, respectivement, par comparaison avec les niveaux de 2010. Les avantages climatiques de cette baisse pourraient être doublés grâce à l'amélioration simultanée de l'efficacité énergétique en matière de refroidissement^{xxiii}.

Les principaux secteurs émetteurs comprennent la climatisation et la réfrigération domestique, commerciale et industrielle, ainsi que la production de mousse.



Références

- ^{xii} A. Haines, M. Amann, N. Borgford-Parnell, S. Leonard, J. Kuylenstierna et D. Shindell, 2017, « Short-lived climate pollutant mitigation and the Sustainable Development Goals ». *Nature Climate Change*, 7, p. 863-869. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1038/s41558-017-0012-x>.
- ^{xiii} M. Saunois *et al.*, 2020, « The Global Methane Budget 2000-2017 ». *Earth System Science Data*, 12, p. 1561-1623. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.5194/essd-12-1561-2020>.
- ^{xiv} IPCC, 2018 : Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (dir.)]
- ^{xv} L. Höglund-Isaksson, A. Gómez-Sanabria, Z. Klimont, P. Rafaj et W. Schöpp, 2020, « Technical potentials and costs for reducing global anthropogenic methane emissions in the 2050 timeframe – results from the GAINS model ». *Environmental Research Communications*, 2 (2). DOI : 10.1088/2515-7620/ab7457.
- ^{xvi} Health Effects Institute, 2019, State of Global Air. Disponible à l'adresse suivante : www.stateofglobalair.org.
- ^{xvii} Calculs réalisés à partir des documents suivants : CCAC et Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2016, « Global Methane Assessment: Benefits and Costs of Mitigating Methane Emissions » (en cours d'élaboration) ; M. Turner *et al.*, 2017, « Ambient Air Pollution and Cancer Mortality in the Cancer Prevention Study II ». *Environmental Health Perspectives*, 125 (8) : 087013.
- ^{xviii} Z. Klimont *et al.*, 2017, « Global anthropogenic emissions of particulate matter including black carbon ». *Atmospheric Chemistry and Physics*, 17, p. 8681-8723. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.5194/acp-17-8681-2017>.
- ^{xix} IPCC, 2018 : Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (dir.)]
- ^{xx} Z. Klimont *et al.*, 2017, « Global anthropogenic emissions of particulate matter including black carbon ». *Atmospheric Chemistry and Physics*, 17, p. 8681-8723. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.5194/acp-17-8681-2017> ; A. Stohl *et al.*, 2015, « Evaluating the climate and air quality impacts of short-lived pollutants ». *Atmospheric Chemistry and Physics*, 15, p. 10529-10566. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.5194/acp-15-10529-2015>.
- ^{xxi} Organisation météorologique mondiale (OMM), 2018, Évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone : Projet mondial de surveillance et de recherche concernant l'ozone – Rapport n° 58, p. 588 Genève (Suisse).
- ^{xxii} IPCC, 2018 : Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (dir.)]
- ^{xxiii} Organisation météorologique mondiale (OMM), 2018, Évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone : Projet mondial de surveillance et de recherche concernant l'ozone – Rapport n° 58, p. 588 Genève (Suisse). P. Purohit *et al.*, 2020, « Electricity savings and greenhouse gas emission reductions from global phase-down of hydrofluorocarbons », *Atmospheric Chemistry and Physics*. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.5194/acp-2020-193> ; Programme des Nations Unies pour l'environnement et Agence internationale de l'énergie, 2020, « Cooling Emissions and Policy Synthesis Report ». PNUE, Nairobi et AIE, Paris. Disponible à l'adresse suivante : <https://ccacoalition.org/en/resources/cooling-emissions-and-policy-synthesis-report-benefits-cooling-efficiency-and-kigali>.



ANNEXE 2 – INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET AU NOUVEAU MODÈLE D'ACTIVITÉ

1. **Conférence ministérielle sur le climat et l'air pur** (remplace l'Assemblée de Haut Niveau) : Les ministres partenaires et les dirigeants invités se réunissent chaque année à l'occasion de la conférence sur le climat et l'air pur. Portant les efforts déployés à un niveau politique, cette conférence vise à relever l'ambition de la Coalition grâce à des engagements politiques tournés vers l'avenir, à la mobilisation volontaire de dirigeants d'entreprises et à des promesses de soutien aux pays de la part des partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux. À cette occasion, les ministres approuvent officiellement toute stratégie importante, toute modification à apporter au cadre de la Coalition ou toute nouvelle information majeure. En collaboration avec les dirigeants, ils peuvent en outre partager les progrès réalisés et leur expérience, puis lancer de nouveaux domaines d'action.
2. **Réunion annuelle** (remplace le groupe de travail) : Les partenaires se réunissent à l'occasion d'une réunion annuelle afin de partager les mesures politiques mises en place et d'encourager leur diffusion. L'objectif de cette réunion est double : 1) approuver le programme de travail et le budget de la Coalition, élire les membres et les co-présidents du Conseil d'administration, évaluer les activités des groupes de coopération et contribuer aux priorités à venir, évaluer les contributions à la conférence sur le climat et l'air pur, et rendre compte au Conseil d'administration ; 2) partager les mesures politiques et les dernières données scientifiques, examiner les difficultés et les obstacles rencontrés ainsi que les moyens de les surmonter, et encourager la diffusion de pratiques fructueuses. À cette fin, sont notamment organisées en marge de la réunion des séances parallèles axées sur les partenaires et sur les groupes de coopération, des rencontres entre les membres du groupe consultatif scientifique et des conférences ouvertes à tous les experts sectoriels. Le Conseil d'administration se réunit également en marge de la réunion annuelle. Certaines années, la Coalition peut en outre décider d'ouvrir une partie de la réunion annuelle au public et d'organiser des dialogues consécutifs avec des leaders d'opinion dans les domaines scientifique et politique.
3. **Conseil d'administration** (remplace le Comité directeur) : Les décisions de la Coalition sont prises par un Conseil d'administration qui se réunit deux à trois fois par an, en personne ou à distance, des réunions ponctuelles pouvant compléter cette organisation. Sa composition tend à une représentation diversifiée et équitable des régions, tandis que les partenaires sont encouragés à tenir compte de l'équilibre hommes-femmes au moment de la nomination de ses membres. Ces derniers obtiennent un mandat de deux ans : deux co-présidents [partenaires étatiques ou d'organisations d'intégration économique régionale (OIER)] ; un maximum de dix partenaires étatiques ou d'OIER ; le président du groupe consultatif scientifique et un suppléant, en tant que membres de droit du Conseil ; deux représentants d'organisations intergouvernementales (OIG) et deux représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) (avec la possibilité de désigner des suppléants pour chaque OIG et ONG). Le Conseil d'administration peut décider d'inviter des partenaires, afin qu'ils apportent leur expertise technique, ainsi que des leaders d'opinion, afin qu'ils stimulent la créativité et aident à définir les enjeux émergents aux niveaux scientifique, politique et financier. Le Conseil d'administration organise des consultations régulières auprès de l'ensemble de la Coalition afin d'éclairer la prise de décisions, le tout dans un esprit de partenariat. Il peut décider de constituer des sous-comités pour, notamment, œuvrer



à la préparation des décisions de financement, des stratégies de mobilisation ou d'autres thématiques entre ses réunions.

4. **Groupe consultatif scientifique** : Le groupe consultatif scientifique de la Coalition est toujours composé de conseillers scientifiques de renommée internationale, issus aussi bien du secteur des sciences naturelles que des sciences sociales (en veillant tout particulièrement à renforcer les capacités dans le domaine économique), qui dispensent des conseils relatifs aux polluants atmosphériques à courte durée de vie, à la pollution atmosphérique et au changement climatique à court terme. Le groupe consultatif compte désormais 20 membres au lieu de 15. Il organise des réunions virtuelles pour répondre aux questions formulées par le Conseil d'administration ainsi qu'au cours de la réunion annuelle. Le président, ou un représentant, du groupe consultatif scientifique participe aux réunions du Conseil d'administration. Le groupe consultatif scientifique peut se réunir en personne en marge de la réunion annuelle de la Coalition.
5. **Groupes de coopération (remplacent les initiatives)** : Les groupes de coopération sont axés sur la définition des meilleures pratiques et de mesures faciles à mettre en place dans un secteur spécifique ou un domaine thématique afin de concrétiser nos trois orientations principales. Ils jouent un rôle clé dans la concrétisation de l'orientation visant à « Encourager les actions nationales et transformatrices », en s'appuyant sur l'étendue des connaissances et de l'expertise acquises par la Coalition depuis 2012 en matière de stratégies de planification et d'atténuation.
 - a. Grâce aux groupes de coopération, les partenaires étatiques et non étatiques travaillent ensemble et mobilisent la Coalition pour accélérer la transformation des principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques à courte durée de vie afin de concrétiser sa vision. Ils peuvent ainsi :
 - i. examiner les évolutions récentes en matière de recherche, de politique et de technique ;
 - ii. partager les expériences et les enseignements tirés en ce qui concerne les mesures, politiques et solutions les plus adaptées à la réduction des émissions dans les principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques à courte durée de vie ;
 - iii. encourager l'engagement et l'assistance entre pairs, ainsi que les partenariats au sein de la Coalition et dans le cadre d'autres collaborations stratégiques ;
 - iv. prodiguer des conseils et soutenir les gouvernements nationaux qui ont déterminé les secteurs où déployer en priorité les mesures d'atténuation des émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie ;
 - v. conseiller la Coalition sur ses stratégies de mobilisation en mettant en avant les possibilités et les difficultés présentes dans leur secteur, en définissant les principaux domaines dans lesquels la Coalition pourrait faire la différence ainsi que la meilleure façon de mobiliser toutes ses ressources pour obtenir un impact optimal, en particulier en ce qui concerne les nouveaux engagements ou les nouvelles stratégies des dirigeants ; et



- vi. aider les pays et les organisations régionales à définir et à mettre en œuvre les politiques et les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de développement et de réduction des émissions.
- b. Les groupes de coopération sont encouragés à travailler ensemble afin de répondre aux difficultés et aux défis transversaux.
- c. Dans un premier temps, les groupes de coopération sont les suivants :
 - i. Un **groupe de coopération chargé de la planification stratégique relative aux polluants atmosphériques à courte durée de vie** [s'appuyant sur les initiatives relatives au soutien apporté à l'action et à la planification nationales (SNAP)], au financement et à la santé], qui :
 1. se concentre sur l'aide à apporter aux pays afin qu'ils intègrent les polluants atmosphériques à courte durée de vie dans leurs politiques et leurs plans relatifs au climat, à l'air pur et au développement ;
 2. s'appuie sur l'initiative SNAP, tout en la développant, afin d'accorder une plus grande attention à la mise en œuvre de politiques et de plans relatifs au climat, à l'air pur et au développement, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :
 - a. financement (les institutions financières, telles que les organismes de subvention et les banques de développement, les budgets nationaux et les financements innovants),
 - b. analyses économiques et socioéconomiques,
 - c. liens verticaux et horizontaux (par exemple, entre les gouvernements nationaux et infranationaux, entre les gouvernements et le secteur privé, avec la société civile), et
 - d. aspects normatifs (genre, équité, pauvreté) ; et
 3. encourage l'engagement avec les pairs et les échanges entre les partenaires.
 - ii. **Des groupes de coopération sectoriels**, un par principal secteur émetteur de polluants atmosphériques à courte durée de vie (agriculture, fours à brique, refroidissement et HFC, énergie domestique, pétrole et gaz, transport et diesel, déchets), qui :
 1. conseillent les gouvernements sur les moyens de définir et de mettre en place des mesures d'atténuation en fonction des besoins spécifiques des secteurs, déterminés par le groupe de coopération chargé de la planification stratégique relative aux polluants atmosphériques à courte durée de vie ; et
 2. jouent un rôle essentiel dans la définition et le partage de mesures et de stratégies d'atténuation clés en vue d'une mise en œuvre à grande échelle, ainsi que des possibilités de transformation dans leur secteur respectif.
 - iii. Dans la mesure du possible, le groupe de coopération chargé de la planification stratégique relative aux polluants atmosphériques à courte durée de vie et les groupes de coopération sectoriels coordonnent étroitement leurs activités afin d'assurer une



continuité entre la planification nationale et l'action sectorielle. Ils définissent les principales mesures et stratégies d'atténuation en vue d'une mise en œuvre à grande échelle, en veillant à ce que les besoins financiers et les options de financement soient au cœur de l'évaluation des mesures d'atténuation.

- d. Les groupes de coopération sont configurés et mis en place selon les modalités suivantes :
 - i. leur configuration est souple et « allégée » (par exemple, système de gouvernance simplifié par rapport au document « Gouvernance et processus de l'initiative de la CCAC », qui imposait des cadres et des structures aux initiatives, notamment des partenaires leaders, des partenaires de l'initiative, des acteurs de l'initiative, des agents de mise en œuvre) ;
 - ii. les partenaires qui souhaitent prendre la tête de nouvelles activités menées en vue d'un résultat défini peuvent utiliser la Coalition comme une plateforme leur permettant de constituer de nouveaux groupes de coopération, au sein desquels des partenaires travaillent ensemble afin d'obtenir des résultats ciblés (sous-sectoriels, thématiques, transversaux, etc.) ; et
 - iii. les nouveaux groupes de coopération doivent d'abord être approuvés par le Conseil d'administration afin d'avoir accès aux ressources de la Coalition (par exemple, le soutien du Secrétariat). En attendant, ils peuvent organiser des réunions virtuelles ou en marge des réunions de la Coalition et bénéficier d'un léger soutien de la part du Secrétariat.
 - e. Les groupes de coopération dépendent de la volonté des partenaires étatiques et de l'engagement des partenaires non étatiques. Ils cherchent à renforcer les liens avec l'ensemble des organisations œuvrant dans le domaine concerné.
 - f. Le Secrétariat apporte son soutien aux groupes de coopération, en particulier en ce qui concerne les réunions et la mobilisation des partenaires. Le degré de soutien du Secrétariat dépend du programme de travail et du budget fixés par le Conseil d'administration.
6. **Stratégies de mobilisation** : Ont pour objectif de définir l'engagement envisagé par la Coalition ainsi que les résultats ou les étapes visés dans le cadre de ses activités. Elles sont utilisées pour décrire les résultats attendus par la Coalition (par exemple, pour chaque groupe de coopération ou pour d'autres priorités, telles que le financement) et pour fixer des étapes et des objectifs limités dans le temps. Elles influent sur les décisions relatives aux programmes et campagnes phares, sur le programme de travail et le budget annuels ainsi que sur les décisions de financement.
- a. Les stratégies de mobilisation sont conçues par la Coalition, qui s'appuie sur les contributions des partenaires et des groupes de coopération. Elles sont révisées régulièrement de façon à garantir que la Coalition demeure aux avant-postes de l'action et que ses efforts sont prioritaires et ciblés.
 - b. Les partenaires et les groupes de coopération peuvent proposer des stratégies de mobilisation pour chacun des secteurs émetteurs de polluants atmosphériques à courte durée de vie ou pour d'autres domaines s'inscrivant dans la vision et la mission de la Coalition. Les propositions de



nouvelles stratégies de mobilisation, ou les ajouts ou modifications qui y sont apportés, doivent tenir compte des trois orientations principales.

- c. Le Conseil d'administration statue sur les stratégies de mobilisation et sur les propositions d'ajout ou de modification. Il présente un compte rendu et demande un retour d'informations dans le cadre de la prochaine réunion annuelle ou conférence ministérielle sur le climat et l'air pur prévue. Dans certains cas, le Conseil d'administration peut statuer sur un mécanisme permettant à chaque partenaire d'approuver des stratégies de mobilisation spécifiques avec des objectifs supplémentaires (comme cela a été fait pour certains engagements pris sur une base volontaire au cours de l'ancienne Assemblée de haut niveau). Le Conseil d'administration peut modifier les stratégies de mobilisation en cours de mise en œuvre pour les mettre à jour ou les compléter.
 - d. Des appels à propositions sont formulés conformément aux stratégies de mobilisation.
7. **Collaborations stratégiques** : Permettent de définir et renforcer l'engagement des acteurs principaux afin de se rapprocher des objectifs communs. Elles consistent notamment à relier les programmes de travail mis en œuvre dans des domaines communs, à mener des actions de sensibilisation, à encourager le recours aux outils et à l'approche de la Coalition, à tirer profit des ressources, à partager des informations et à éviter les doubles emplois.
- a. Elles incluent une collaboration avec les partenaires financiers de la Coalition pour obtenir des fonds à grande échelle et permettre un financement et une diffusion des solutions trouvées.
 - b. D'autres collaborations stratégiques voient le jour. Elles incluent, sans s'y limiter, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, l'Initiative mondiale sur le méthane et le Forum mondial sur le méthane, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et les accords multilatéraux pertinents des Nations Unies sur l'environnement, ainsi que les efforts déployés en faveur du développement et du climat.
8. **Secrétariat** : Est chargé de soutenir les activités de la Coalition (conformément à ses fonctions, telles que décrites dans le cadre de la Coalition).
- a. Conformément aux décisions du Conseil d'administration et en tenant compte des trois orientations principales, le Secrétariat :
 - i. contribue à la concrétisation de l'orientation « Mener un programme ambitieux » en réunissant les ministres et les dirigeants dans le cadre d'une collaboration stratégique ;
 - ii. fait office de premier interlocuteur auprès des gouvernements nationaux qui formulent des demandes d'aide (par exemple, réception des demandes, mise en relation avec les experts concernés et, dans certains cas, soutien analytique et technique) et assure la liaison avec le groupe de coopération chargé de la planification stratégique relative aux polluants atmosphériques à courte durée de vie ;



- iii. encourage les procédures visant à mettre en relation les partenaires et les experts, ainsi que les processus de financement en lien avec l'orientation « Encourager les actions nationales et transformatrices » ;
 - iv. apporte son soutien aux groupes de coopération, conformément aux priorités fixées par le Conseil d'administration dans le cadre des stratégies de mobilisation, des programmes et campagnes phares ainsi que du programme de travail et du budget annuels de la Coalition ;
 - v. encourage les discussions entre les partenaires autour de l'orientation « Faire avancer la recherche et l'analyse dans une perspective d'élaboration de politiques », en réunissant les groupes de coopération (comme mentionné précédemment) s'occupant de principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques à courte durée de vie et en éclairant les recommandations du Conseil d'administration ;
 - vi. diffuse régulièrement des informations pratiques auprès des partenaires afin de renforcer le financement, en synthétisant les possibilités de subvention, les priorités relatives aux mécanismes de financement et les prochains appels à proposition ; et
 - vii. assure la gestion du site Internet, dynamique et attrayant, qui centralise les informations et les ressources, notamment celles produites par les groupes de coopération.
- b. Le secrétariat fait régulièrement rapport au Conseil d'administration. Il est chargé :
- i. d'assurer la gestion du Fonds d'affectation spéciale en fonction du budget, ainsi que des procédures connexes décidées par le Conseil d'administration ;
 - ii. d'élaborer un programme de travail et un budget détaillés, ainsi que des stratégies visant à éclairer les activités relatives à l'orientation « Mener un programme ambitieux » (en particulier une proposition de stratégie relative aux réunions, ainsi qu'une stratégie connexe en matière de communication) ;
 - iii. de répondre aux priorités fixées par les stratégies de mobilisation, les programmes et campagnes phares, ainsi que le programme de travail et le budget ;
 - iv. de mettre en place des activités de sensibilisation ciblées et d'encourager les nouveaux pays ou partenaires de collaborations stratégiques à s'impliquer, comme convenu avec le Conseil d'administration ;
 - v. d'apporter son soutien aux activités relatives à l'orientation « Encourager les actions nationales et transformatrices », ainsi qu'au groupe consultatif scientifique, conformément au programme de travail et au budget ; et
 - vi. de suivre les progrès (par exemple, par l'intermédiaire des partenaires de l'action ou en apportant la preuve des retombées).
- c. Le secrétariat joue également un rôle essentiel pour assurer le lien avec le Système des Nations Unies pour le développement (conformément à la réforme des Nations Unies) en vue d'y intégrer le travail de la Coalition.



9. **Programme de travail et budget** : Chaque année, le Conseil d'administration définit un programme de travail et un budget à l'échelle de la Coalition, qui s'appliquent à l'année civile suivante, et fournissent des estimations ou des indications pour l'année suivante. Le Secrétariat prépare un projet détaillé qu'il soumet au Conseil d'administration en même temps que des informations clés relatives à l'orientation « Mener un programme ambitieux », une stratégie relative aux réunions et une stratégie connexe en matière de communication.
10. **Programmes et campagnes phares** : Afin de maximiser l'impact de la Coalition, le Conseil d'administration peut définir des domaines de travail spécifiques ou des programmes et campagnes phares pour des périodes définies, afin de donner une impulsion particulière à une ou plusieurs stratégies de mobilisation et à un ou plusieurs objectifs. Il peut mobiliser l'engagement de la Coalition grâce à son rôle moteur aux niveaux mondial et régional, à des mesures et un soutien politique au niveau national, ainsi qu'à des actions de communication.
11. **Utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale** : Le Conseil d'administration s'efforce de prendre des décisions éclairées et rapides pour répondre aux besoins. Il veille en outre à garantir une administration publique optimale. Il se conforme ainsi à des règles strictes en matière de conflits d'intérêts et propose des contrats ouverts, transparents et concurrentiels.
 - a. En définissant le programme de travail et le budget annuels, y compris les financements relatifs aux appels à propositions, le Conseil d'administration garantit que les ressources du Fonds d'affectation spéciale appuient la concrétisation de la vision de la Coalition et que les financements sont hiérarchisés en fonction des stratégies de mobilisation et des programmes ou campagnes phares dont il a été convenu.
 - b. Le Conseil d'administration peut définir certains paramètres et passer un appel à propositions à tout moment après avoir reçu les contributions nécessaires et mené des consultations auprès de la Coalition. Le Secrétariat peut en outre être invité à fournir un soutien direct et des conseils.
 - c. Dans son programme de travail et son budget, le Conseil d'administration fixe un montant annuel maximum réservé à l'assistance ciblée d'experts. Cette aide est déterminée par le Secrétariat en réponse aux demandes de pays d'un montant inférieur à 20 000 dollars des États-Unis. Le secrétariat agit en toute transparence et présente un compte rendu à chaque réunion du Conseil d'administration.